

RÉSISTANCE SOCIALE

La République sera sociale ou ne sera pas. Jean Jaurès



EDITO

Nous arrivons au terme d'une année qui aura été bien difficile pour les salariés et tous ceux qui vivent de leur travail.

Comment ne pas commencer par rappeler les grandes mobilisations contre le saccage de nos retraites ? La « réforme » Macron sert d'abord le profit immédiat du patronat qui depuis longtemps veut la suppression de cette part de nos salaires qui, depuis l'après-guerre, finance notre protection sociale ; cette « réforme » sert ensuite le profit futur des sociétés financières qui proposeront, à ceux qui seront en mesure de se les offrir ou qui s'y contraindront pour ne pas risquer de tomber dans la misère, des produits assurantiels remplaçant la Sécu. Le peuple français ne s'y est pas trompé ; il s'est levé en masse contre cette infâmie. Il y a bien longtemps que la France ne s'était pas couverte, de Paris aux sous-préfectures, d'immenses cortèges chaque semaine renouvelés.

L'occasion de remettre quelques chiffres en mémoire : les 500 plus grosses fortunes françaises ont vu leur richesse augmenter de 30% en un an, soit 1000 milliards ; les 40 plus grosses sociétés du CAC 40 ont distribué un record de 80 milliards de dividendes à leurs actionnaires l'année précédente ; les revenus financiers représentent 385 milliards annuels qui ne cotisent pas pour les caisses de retraite. Faire cotiser les revenus financiers au même taux que les salaires (11%), rapporterait 40 milliards ! Faire contribuer 2% des 1000 milliards des plus grosses fortunes rapporterait 20 milliards. Cela n'a, évidemment, pas été le choix des libéraux qui nous gouvernent. Pour combler un prétendu « trou » des caisses de retraites qui n'existe pas (cf nos numéros de début d'année), ils ont préféré reculer l'âge de la retraite à 64 ans.

SOMMAIRE

p.1 et 2 : L'édito / p.2 : International : Argentine, victoire du candidat ultra-libéral / p.3 à 6 : Place au débat : Les services publics en Europe (1^{ère} partie) / p.7 : Actualité sociale : Comment les syndicats américains ont fait plier Ford... et pourraient inspirer les ouvriers français / p. 8 : Coup de gueule : Réduire la durée d'indemnisation des chômeurs de plus de 55 ans – Les bras m'en tombent : Le livret A au service des entreprises de défense

La suite, nous la voyons aujourd'hui où des ministres envisagent froidement de diminuer la durée d'indemnisation des chômeurs de plus de 55 ans : ils n'ont honte de rien !

La Sécurité Sociale, c'est l'épouvantail des libéraux. Un seul objectif : détruire ce système de protection sociale à la française, mis en place à la Libération sous l'impulsion d'Ambroise Croizat. La *Convergence nationale des collectifs de défense et développement des services publics* -dont Réso est membre- nous le rappelle : Après la réforme des retraites, le gouvernement utilise son 20^{ème} article 49-3 pour imposer son budget d'austérité pour la Sécu , il impose des économies sur l'ensemble de la protection sociale : attaques des complémentaires Agirc-Arrco, casse du RSA, casse de l'assurance chômage, quasi suppression de l'Aide Médicale d'État (AME), réduction drastique de l'Aide Personnalisée au Logement (APL)...

Lors du congrès de la CFTC, Dussopt n'a pas hésité à annoncer le plan d'ensemble de remise en cause du système social français au prétexte habituel de la compétitivité des entreprises, de la volonté de libérer le patronat de lourdes cotisations qu'il s'obstine à nommer « patronales » alors qu'elles sont partie de notre salaire. Il s'agit en fait de remplacer notre système de solidarité républicain par un filet de charité à l'américaine. Nous reviendrons en janvier sur l'ensemble de ce dangereux projet.

La situation de nos compatriotes est de plus en plus intenable. D'un côté, le CAC 40 affiche des profits record. Et c'est le FMI qui affirme que depuis 2022 la hausse des profits est responsable de 45 % de l'inflation ! Résultat ? c'est l'hécatombe pour les petites et moyennes entreprises, étranglées par la hausse des prix de l'électricité, par le resserrement du crédit et les

stratégies des grands groupes et l'emploi en prend un coup, alors que nous avons déjà 6 millions de chômeurs ! Des millions de Français et de Françaises sont cruellement touchés par l'inflation, en particulier les jeunes et les femmes dont le statut est davantage précaire (de plus, ce sont des femmes qui gèrent 80% des familles monoparentales). Ainsi, l'ONG Oxfam estime entre 5 et 11 millions de personnes pauvres en France, 17 % de la population sous le seuil de pauvreté, la moitié des pauvres vivent avec 885 d'euros mensuels ou moins. A la pauvreté pécuniaire, s'ajoutent la précarité énergétique (voir la facture d'électricité, beaucoup ne peuvent plus se chauffer), la précarité alimentaire (de nombreux Français ne peuvent plus se nourrir correctement alors que les bénéficiaires de la grande distribution se sont envolés de +25%) ou encore la précarité numérique (alors que la numérisation se généralise, y compris dans les administrations, nombreux sont ceux qui ne peuvent payer un accès à internet ; rappelons que tous les fournisseurs sont privés). En France 21 % de la population soit plus d'une personne sur cinq est concernée.

Récemment, l'hebdomadaire Marianne s'interrogeait : « Comment sommes-nous passés, au sortir de la guerre, d'une politique ambitieuse du logement qui visait à mettre un toit sur tous les Français à une crise majeure du secteur et 4 millions de mal-logés ? ». Au lendemain de la 2nde guerre mondiale, la reconstruction de logements a été moteur de la très forte croissance et a permis, relativement rapidement, d'offrir un toit à tous les Français. Cela a continué sous la Ve République jusqu'aux années du libéralisme financier triomphant : non seulement tous les Français ont trouvé à se loger (y compris dans d'inesthétiques barres HLM) mais le million de rapatriés de la guerre d'indépendance de l'Algérie

a été logé. Le ministère du logement était un ministère important et efficace.

Aujourd'hui, dogme libéral oblige, la loi et l'Etat ne contrôlent plus grand-chose : la flambée de l'immobilier dans les grandes villes rend totalement inaccessible l'accès à la propriété des plus modestes et des classes moyennes : les employés et les ouvriers, voient, en 2020, leur proportion parmi les acquéreurs reculer de plus de 6%. Dans le même temps, en ruralité, les prix des maisons baissent ou stagnent, ne trouvant plus d'acheteurs solvables (le crédit est inaccessible) et les travaux de mise aux normes exigés sont insupportables pour les vendeurs. Parallèlement, le Livret A qui finançait la construction de logement social a été déprécié... et aujourd'hui il serait, en partie, voué à aider les industries d'armement ! Dans le privé, les locataires consacrent en moyenne 29 % de leur budget à leur loyer. Quant à l'APL, elle subit les coupes budgétaires infligées à toutes les aides sociales.

On va en terminer avec les leçons d'écologie qu'on nous inflige régulièrement. Plus d'accès aux villes pour les propriétaires de vieilles voitures : salauds de pauvres ! Destruction des lignes secondaires de chemin de fer... remplacées (quand elles le sont) par des cars... polluants et facteurs d'embouteillage. Fin des tickets de caisse (alors que le papier se recycle très bien, mais pas le plastique, il n'est pas rare de voir dans les hypermarchés des fruits emballés à l'unité...). Et pour terminer la comédie de la COP28 ! Combien de temps, les Français vont-ils supporter cette farce qui ne protège en rien « la planète » mais qui leur rend la vie plus difficile.

Protection sociale, pouvoir d'achat, logement, théâtralisation de l'écologie, nous tenons là beaucoup d'éléments d'une grosse révolte sociale !

Marinette Bache

INTERNATIONAL

Argentine :

Victoire par plus de 55% des voix de l'ultralibéral Javier Milei à la présidentielle

C'est le virage à droite le plus radical en quarante ans de démocratie argentine. Selon un quotidien mexicain « *il a conquis la victoire grâce à la colère, en inspirant confiance à un électorat dominé par le ras-le-bol, le ressentiment et la haine envers ceux qui les gouvernaient* ».

Notons que sa victoire a été saluée aux Etats-Unis par Elon Musk pour lequel « la prospérité attend l'Argentine » ...

Dans un pays où l'inflation s'élève à 143 % sur an, Milei aura aussi à affronter un handicap institutionnel car, s'il a remporté la présidentielle, suite au scrutin législatif, son parti ne contrôle que 38 des 257 sièges de la chambre basse et 7 des 72 du Sénat.

PLACE AU DEBAT

Les SERVICES PUBLICS EN EUROPE

1^{ère} partie (la 2^{ème} paraîtra en janvier)

par Jean-Claude Chailley

Pratiquement tous les fondamentaux économiques et sociaux du traité de Lisbonne concernent les services publics, la protection sociale, pas seulement les articles sur les SIEG. Ci-dessous une synthèse.

Le traité de Lisbonne (entré en vigueur 1^{er} décembre 2009) est, pour l'essentiel, composé de 2 traités : **Le Traité sur l'Union européenne (TUE)** – ex Maastricht – et **le Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)** – ex TCE, Traité constitutionnel européen, rejeté par référendum en 2005 -

Préambules du TUE et du TFUE :

« **RÉSOLUS** à franchir une nouvelle étape dans le processus **d'intégration européenne** engagé par la création des Communautés européennes ».

« **DÉSIREUX** de contribuer, grâce à une politique commerciale commune, à **la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux** »

TUE Art 3 – 3 : « L'Union établit un **marché intérieur**. Elle oeuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une **économie sociale de marché hautement compétitive**, qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement... »

TFUE art 26 – 2 : « Le marché intérieur **comporte un espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux** est assurée selon les dispositions des traités.

► **Synthèse du traité de Lisbonne: établir un « marché intérieur sans frontières »**

- **Définition :** « **Marché** » = « **des entreprises privées en concurrence** ». D'où les mesures incessantes de mises en concurrence, de privatisations.
- **Nos services publics, la santé** lorsqu'elle n'est pas marchandisée, **la Sécurité sociale**, sont une **double entorse à l'achèvement du marché intérieur européen** : ils sont nationaux et non privés.
- **Suppression des restrictions aux échanges internationaux** : c'est le prolongement du marché intérieur par des **accords de libre-échange**, compétence exclusive de l'UE, juridiquement contraignante pour les Etats.
- **Un marché européen implique de remplacer les législations nationales par une législation européenne**. C'est déjà en grande partie le cas : Bruno Le Maire ne peut guère bouger un orteil sans demander l'autorisation de la Commission européenne (CE).

Cependant il y a des freins :

- **Les Etats n'ont nullement disparu**. Les empoignades entre Etats sont permanentes. Suite à la perte du gaz russe, l'Allemagne refuse que la France profite du nucléaire pour avoir une énergie plus compétitive qu'elle.
- **Tout n'est pas rentabilisable**.
- **Les peuples résistent** à la marchandisation. Ils veulent des services publics, une protection sociale, accessibles pour toutes et tous

► **Une économie « sociale » « de marché » c'est un oxymore, ça n'existe pas.**

- La concurrence, intra et extra européenne, implique d'être « **hautement compétitif** ». D'où la pression permanente sur l'emploi et les salaires, sur les impôts de production ou autres.
- **Le salaire minimum** varie de **363 € brut** par mois en **Bulgarie** à **2 313 € brut** au **Luxembourg** au 1er juillet 2022 (source [Eurostat](https://ec.europa.eu/eurostat)). La **France**, avec un Smic à 1 646 € brut est 6^{ème}. L'entrée de nouveaux pays à bas salaire dans l'UE ne peut qu'aggraver la pression.

- **Du point de vue de l'emploi en France**, une délocalisation (ou une implantation) en Roumanie, en Chine, en Allemagne, au Maroc ou aux Etats Unis, c'est pareil.

TFUE TITRE IV LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES, DES SERVICES ET DES CAPITAUX

Art 59 1. Pour réaliser la **libération** d'un service déterminé, le Parlement européen et le Conseil, statuant conformément à la procédure législative ordinaire... statuent par voie **de directives**.

Art 59 2. Les directives visées au paragraphe 1 portent, en général, **par priorité** sur les **services qui interviennent d'une façon directe dans les coûts de production ou dont la libération contribue à faciliter les échanges des marchandises**

1^{er} Exemple : le 1^{er} paquet ferroviaire du 26 mars 2001 démarre l'ouverture à la concurrence du fret ; le **3^{ème} paquet ferroviaire** proposé en 2004, adopté en 2007, ouvre à la concurrence le transport international de voyageurs, le **4^{ème} paquet ferroviaire**, par directive du 30 janvier 2013, va vers l'ouverture des transports nationaux de voyageurs (il ne s'agit pas que de la SNCF, la RATP,...).

► Compte tenu des enjeux et des mobilisations le processus dure depuis plus de 20 ans (changement de statut de la SNCF 1^{er} janvier 2020). Il n'est pas terminé, ni du point de vue libéralisation (jugée insuffisante par l'autorité de la concurrence,...), ni du point de vue reconquête.

Or rien ne prouve, bien au contraire – cf le fret, les tarifs SNCF,... - que l'ouverture à la concurrence est plus efficace que la **coopération** de compagnies nationales publiques.

2^{ème} exemple : La loi Marcel Paul de 1946 a créé EDF-GDF avec un quasi-monopole.

Puis Directive 96/92/CE du parlement européen et du conseil du 19 décembre 1996 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité :

(1) **considérant qu'il importe d'adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement du marché intérieur; que ce marché comporte un espace sans frontières intérieures où la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée;**

(2) **considérant que l'achèvement d'un marché de l'électricité concurrentiel est un pas important vers l'achèvement du marché intérieur de l'énergie;**

(4) **considérant que l'établissement du marché intérieur de l'électricité s'avère particulièrement important pour rationaliser la production, le transport et la distribution de l'électricité tout en renforçant la sécurité d'approvisionnement et la compétitivité de l'économie européenne et en respectant la protection de l'environnement; ...**

► Sans commentaire sur le brillant résultat.

TFUE TITRE VII : LES RÈGLES COMMUNES SUR LA CONCURRENCE, LA FISCALITÉ ET LE RAPPROCHEMENT DES LÉGISLATIONS

Art 101 1 : Sont incompatibles avec le marché intérieur et interdits tous accords entre entreprises, ...qui sont susceptibles d'affecter le commerce entre États membres et qui ont pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence à l'intérieur du marché intérieur,...

Art 106 1: Les États membres, en ce qui concerne **les entreprises publiques et les entreprises auxquelles ils accordent des droits spéciaux ou exclusifs**, n'édicent ni ne maintiennent aucune mesure contraire aux règles des traités, notamment à celles prévues aux articles 18 et 101 à 109 inclus.

Art 107 1 : Sauf dérogations prévues par les traités, sont incompatibles avec le marché intérieur, dans la mesure où elles affectent les échanges entre États membres, **les aides accordées par les États ou au moyen de ressources d'État sous quelque forme que ce soit qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence** en favorisant certaines entreprises ou certaines productions.

3. Peuvent être considérées comme compatibles avec le marché intérieur:

a) les aides destinées à favoriser le développement économique de régions dans lesquelles le niveau de vie est anormalement bas...

b) les aides destinées à promouvoir la réalisation d'un projet important d'intérêt européen commun ou à **remédier à une perturbation grave de l'économie d'un État membre**

Art 108 1. La Commission procède avec les États membres à l'examen permanent des régimes d'aides existant dans ces États. Elle propose à ceux-ci les mesures utiles exigées par le développement progressif ou le fonctionnement du marché intérieur.

► Remarque :

- La notion d'aide dépend du point de vue: on peut considérer que réduire les cotisations « patronales », l'impôt sur les sociétés,...sont-- ou non - des aides aux entreprises (200 Md en France). La CE en réclame toujours plus. Ces dernières semaines l'Allemagne donne 10 Md à Siemens, 20 Md pour faire venir Intel, ... L'UE accorde plus de 300 Md de subventions aux Etats,...
- La Commission européenne a un droit de regard.

TITRE VIII LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE

Article 119 1. Aux fins énoncées à l'article 3 du traité sur l'Union européenne, l'action des États membres et de l'Union comporte, dans les conditions prévues par les traités, l'instauration d'une politique économique fondée **sur l'étroite coordination des politiques économiques des États membres, sur le marché intérieur et sur la définition d'objectifs communs, et conduite conformément au respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre.**

Article 121 1 Les États membres considèrent leurs politiques économiques comme une question d'intérêt commun et les coordonnent au sein du Conseil...

3. Afin d'assurer une coordination plus étroite des politiques économiques et une convergence soutenue des performances économiques des États membres, le Conseil, sur la base de rapports présentés par la Commission, surveille l'évolution économique dans chacun des États membres et dans l'Union...

Art 126 1 : Les États membres évitent les déficits publics excessifs.

2. La Commission surveille l'évolution de la situation budgétaire et du montant de la dette publique dans les États membres...Elle examine notamment si la discipline budgétaire a été respectée, et ce sur la base des deux critères ci-après:

a) si le rapport entre le déficit public prévu ou effectif et le produit intérieur brut dépasse une valeur de référence, à moins: – que le rapport n'ait diminué de manière substantielle et constante et atteint un niveau proche de la valeur de référence, – ou que le dépassement de la valeur de référence ne soit qu'exceptionnel et temporaire et que ledit rapport ne reste proche de la valeur de référence;

b) si le rapport entre la dette publique et le produit intérieur brut dépasse une valeur de référence, à moins que ce rapport ne diminue suffisamment et ne s'approche de la valeur de référence à un rythme satisfaisant....

Dispositions propres aux **États membres dont la monnaie est l'euro** :

Article 136 1 a) **renforcer la coordination et la surveillance de leur discipline budgétaire**

Mise en œuvre : **le semestre européen** (Site CE)

« Le semestre européen fournit un cadre pour la **coordination des politiques économiques** dans l'ensemble de l'Union européenne. Il permet aux pays de l'UE de débattre de leurs plans économiques et budgétaires et de suivre leurs progrès à des moments précis de l'année ».

Le cadre stratégique sur lequel repose le semestre européen :

Pacte de stabilité et de croissance

Le pacte de stabilité et de croissance (PSC) est un ensemble de règles visant à garantir que les pays de l'Union européenne poursuivent des finances publiques saines et coordonnent leurs politiques budgétaires. (Voir ci-dessous)

Procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques.

La procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques a pour objet de déceler, de prévenir et de corriger les déséquilibres macroéconomiques qui pourraient nuire à la stabilité économique d'un pays de l'UE, de la zone euro ou de l'UE dans son ensemble »

Calendrier du semestre européen:

Paquet d'automne: « La CE définit les priorités économiques générales de l'Union et propose aux États membres des orientations pour la politique à mener l'année suivante

Les gouvernements des États membres présentent à la Commission, avant la fin du **mois d'avril: un programme national de réforme et un programme de stabilité, c.-à-d. un plan budgétaire sur 3 ans pour les pays de la zone euro** ».

Ces programmes exposent les mesures spécifiques que chaque pays mettra en œuvre pour stimuler la croissance et l'emploi et prévenir ou corriger les déséquilibres, ainsi que leurs projets concrets pour se conformer aux **recommandations par pays** de l'UE et à la réglementation européenne en matière budgétaire

Le semestre européen se termine en Conseil européen en juin.

Remarques : La CE met régulièrement la pression pour faire des « réformes », pour l'amélioration de la « compétitivité-coûts », ... Les gouvernements s'engagent à les réaliser (ils peuvent aussi être moteurs), parfois avec des retards considérables liés aux mobilisations. D'où la volonté de la CE d'avoir plus de pouvoir. **Le mouvement social s'intéresse trop peu au semestre européen, qui pourtant se concrétise dans les PLF et PLFSS, les diverses réformes, contre lesquelles on se bat.**

Le Pacte de stabilité et de croissance.

Il est en cours de renégociation. Les critères « de Maastricht » - déficit maxi 3 % du PIB et dette maxi 60 % du PIB – devraient être maintenus. **La CE veut se donner davantage de moyens pour fixer la trajectoire (-1,5 % de déficit / an), ainsi que la rendre plus contraignante pour les Etats.**

Remarques : Avec les taux directeurs actuels le budget remboursement de la dette flambe (estimation 3 points de PIB en 2027, auxquels s'ajoute le budget défense qui flambe également.). Ça creuse le déficit, ce qui alimente la dette...menace sa « soutenabilité ». Pour nos gouvernements la réponse est une politique de plus en plus austéritaire, ce qui freine la croissance, creuse les déficits, donc augmente la dette, **c'est un cercle vicieux.** La conséquence sur l'emploi et les salaires de la fonction publique est directe puisqu'ils sont dans le budget des Etats. Il y a des alternatives : il n'est pas obligatoire de consacrer 8 points de PIB (France) chaque année aux aides aux entreprises, qui augmentent sans cesse,....

S'endetter est positif si c'est pour des investissements utiles. C'est préparer l'avenir.

Le Pacte de stabilité, conformément à ses statuts, a été suspendu pendant le Covid. Suspension terminée le 31 décembre de cette année.

La politique monétaire

TFUE Article 127

1. L'objectif principal du Système européen de banques centrales, ci-après dénommé "SEBC", est **de maintenir la stabilité des prix.** Sans préjudice de l'objectif de stabilité des prix, le SEBC apporte son **soutien aux politiques économiques générales dans l'Union**...conformément au principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre,

TFUE Article 130

Dans l'exercice des pouvoirs et dans l'accomplissement des missions et des devoirs qui leur ont été conférés par les traités et les statuts du SEBC et de la BCE, ni la Banque centrale européenne, ni une banque centrale nationale, ni un membre quelconque de leurs organes de décision **ne peuvent solliciter ni accepter des instructions des institutions, organes ou organismes de l'Union, des gouvernements des États membres ou de tout autre organisme.**

TFUE ART 135 chapitre 4

1 Afin de contribuer au bon fonctionnement de l'union économique et monétaire et conformément aux dispositions pertinentes des traités, le Conseil adopte... des mesures concernant les États membres dont la monnaie est **l'euro** pour:

- a) renforcer la coordination et la surveillance de leur discipline budgétaire;**
- b) élaborer, pour ce qui les concerne, les orientations de politique économique, en veillant à ce qu'elles soient compatibles avec celles qui sont adoptées pour l'ensemble de l'Union, et en assurant la surveillance.**

Remarques

Les outils des Etats sont la politique budgétaire et la politique monétaire. La politique monétaire étant confiée à la BCE, indépendante des Etats, il ne reste aux Etats que la politique budgétaire pour ajuster leur économie, politique budgétaire elle-même sous fortes contraintes de « coordination », de « discipline budgétaire ». **C'est un entonnoir qui mène à la baisse des salaires, des dépenses en services publics et protection sociale.**

Depuis la crise de 2008, la BCE a multiplié les entorses à son mandat. Dans un contexte de « politique de l'offre », de politiques austéritaires réduisant la demande, **la BCE a surtout alimenté la spéculation à la Bourse et la bulle immobilière.**

La politique actuelle de lutte contre l'inflation par la hausse des taux directeurs consiste à réduire l'activité, ce qui crée le chômage, fait pression à la baisse sur les salaires, réduit la demande, ce qui finit par faire baisser les prix. **Bien que l'inflation ne soit pas créée par les salaires, leur solution c'est de baisser les salaires.**

ACTUALITE SOCIALE

Lutte des classes : Comment les syndicats américains ont fait plier Ford... et pourraient inspirer les ouvriers français

Par Pierre Lann

Publié le 27/10/2023 à 17:30 dans « Marianne »

Après des décennies de traversée du désert, les syndicats renaissent de leurs cendres aux États-Unis, où ils sont portés par un contexte très favorable. Après 41 jours de grève, les ouvriers de Ford ont ainsi obtenu une conséquente augmentation de salaire.

« Nous avons obtenu des choses que personne ne pensait possibles », jubile Shawn Fain, le président de l'UAW (United Auto Workers), le grand syndicat américain des salariés de l'industrie automobile, dont le premier fait d'arme avait été d'obtenir le droit de parler lors des pauses déjeuners dans l'usine General Motors de Flint en 1937. Jugé moribond, fragilisé par des décennies de désindustrialisation et des scandales de corruption, l'UAW renaît de ses cendres et vient d'obtenir un succès de taille. Ce jeudi 26 octobre, après 41 jours de grève, les salariés de Ford ont obtenu une augmentation de 25 % du salaire de base d'ici 2028 et des indemnités de vie chère. Les travailleurs les moins bien payés bénéficieront même d'une augmentation de plus de 150 %.

« Depuis le début de la grève, Ford a mis sur la table 50 % de plus que lorsque nous avons débrayé. Cet accord nous place sur une nouvelle voie pour redresser la situation chez Ford, chez les Big Three (surnom donné aux trois constructeurs historiques, N.D.L.R.) et dans l'ensemble de l'industrie automobile », espère Shawn Fain, dont le syndicat a pour la première fois engagé une grève simultanée chez Ford, General Motors et Stellantis, où le mouvement se poursuit. « La tendance est en train de s'inverser pour la classe ouvrière » veut même croire Shawn Fain alors que les mobilisations syndicales se multiplient dans la restauration, la logistique, et même à Hollywood, où les scénaristes ont fait plier les grands studios, début octobre, après 148 jours de grève.

Vent porteur

Outre-Atlantique, les syndicats ont le vent en poupe. Selon un [sondage Gallup](#), les Américains ne les ont pas autant soutenus depuis les années 1970. Le contexte semble favorable. Le chômage se situe à un niveau très bas aux États-Unis (3,8 % en août). Et, alors que des dizaines de milliards de dollars sont investis dans la réindustrialisation, des pénuries de main-d'œuvre apparaissent, ce qui renforce le pouvoir de négociation des salariés. Face à l'inflation persistante, les augmentations de salaires semblent d'autant plus légitimes que les grandes entreprises, notamment dans l'automobile, réalisent des profits très confortables (16,8 milliards d'euros en 2022 pour Stellantis).

Et ils sont soutenus par [Joe Biden](#). Voulant notamment marcher dans les pas de Roosevelt, qui désignait « la cupidité des entreprises » comme « l'ennemi », le président démocrate aime à se présenter comme « le président le plus pro-syndicat » de l'histoire américaine. Et ces dernières semaines, il est apparu, mégaphone au poing, sur des piquets de grève. Dans l'optique de la prochaine élection présidentielle, en novembre 2024, Biden semble miser sur la vague syndicale pour emporter la voix des travailleurs de l'industrie alors que ceux-ci avaient plutôt opté pour Donald Trump, lors des dernières élections.

Printemps syndical

En France aussi, certains observent un « printemps syndical ». Dans un article pour [The Conversation](#), plusieurs chercheurs constatent « un ensemble de signaux au premier rang duquel figurent les fortes mobilisations contre la réforme des retraites il y a quelques mois ». En juillet dernier, Marylise Léon, secrétaire générale de la CFDT, annonçait avoir enregistré près de 50 000 nouveaux adhérents au cours du premier semestre 2023. Et Sophie Binet, à la tête de la CGT, avance le même chiffre dans ses rangs.

« Les salariés n'ont jamais été aussi lucides sur le capitalisme financiarisé et les syndicats engrangent des adhésions », affirme Sophie Binet dans [Les Échos](#). Cette dernière semble esquisser une nouvelle ligne, plus investie dans les négociations avec le gouvernement et décidée à élargir le champ d'action au-delà des salaires, et notamment à « la question des hôpitaux et des Ehpad » pour lesquels une journée d'action est prévue le 16 novembre. Peut-être l'une des clés pour faire perdurer le « printemps ».

COUP DE GUEULE

La nouvelle trouvaille de Lemaire : Réduire la durée d'indemnisation des chômeurs de plus de 55 ans

Par Pierre-Yves MESCOFF

On le sait, la France est l'un des pays d'Europe où le taux d'emploi des plus de 55 ans est parmi les plus faibles. En cas de plan de licenciements ce sont eux les premiers concernés. Tant pis pour leur expérience. Ce qui intéresse les entreprises et leurs actionnaires c'est la réduction de la masse salariale. Or, les salariés les plus âgés sont aussi souvent ceux dont le salaire est le plus élevé, à part bien sûr ceux qui restent au SMIC toute leur vie.

Sous prétexte d'augmenter ce mot barbare d'employabilité, Bruno Lemaire a une nouvelle trouvaille : réduire la durée d'indemnisation des chômeurs de plus de 55 ans. Comme si cela pouvait aider ceux dont les droits seraient supprimés à trouver du travail ! Croyez-vous vraiment que les entreprises changeraient du jour au lendemain leur politique à l'égard de ces salariés ? Non, évidemment !

Cela aurait surtout pour effet d'augmenter fortement le nombre de salariés non indemnisés qui ne sont plus comptabilisés comme chômeurs. Très bon pour les statistiques ! Beaucoup moins pour les personnes concernées qui viendrait grossir les rangs des personnes sous le seuil de pauvreté au moment où les associations humanitaires comme les restos du cœur sont obligées de réduire le nombre de personnes aidées faute d'avoir les ressources nécessaires.

A ce propos, on relèvera que depuis l'entrée en fonction de Macron le nombre de personnes pauvres a augmenté de plusieurs millions alors que dans le même temps les bénéficiaires des actionnaires n'ont jamais été aussi élevés.

Récemment Macron se plaignait de la nouvelle augmentation du chômage. Mais la faut =e à qui sinon à Macron lui-même et à sa politique de l'offre. Comment voulez-vous que les Français achètent alors qu'ils subissent l'inflation des produits alimentaires et l'augmentation des prix de l'énergie ? Même si globalement les salaires ont un peu augmenté au cours de cette année, cela ne suffit pas à compenser l'inflation, d'autant que le gouvernement s'apprête à supprimer ou à réduire les aides accordées aux plus pauvres. Tout cela avec l'objectif d'atteindre au plus vite la réduction du déficit à 3% au moment même où l'Allemagne annonce son intention de s'en affranchir en 2023 et 2024.

Il serait plus que temps qu'on revienne à une politique économique au bénéfice des Français et non aux seules entreprises et à leurs actionnaires !

LES BRAS M'EN TOMBENT

Le livret A au service des entreprises de défense

A la suite d'un amendement de parlementaires au projet de budget 2024, le gouvernement a autorisé les banques à piocher sur les 40,1 % des encours du Livret A qu'elles administrent pour financer les entreprises de défense, notamment les PME. C'est là un sérieux coup de canif dans le financement du logement social auquel sert traditionnellement le Livret A. Surtout au moment où la construction de logements et notamment de logements sociaux n'a jamais été aussi faible.

Le bulletin Résistance Sociale est une publication de Résistance Sociale, association loi 1901 :

Siège social :
121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS
Tel : 06 33 82 05 15
Site Internet : www.resistancesociale.fr
Courriel : webmaster@resistancesociale.fr
Présidente de RESO et directrice de la publication :
Marinette BACHE

NOM PRENOM :

ADRESSE :

TEL : Portable :

E-mail :

J'adhère à RÉSO et je verse 10 euros
 Je m'abonne au bulletin « Résistance Sociale » et je verse 5 euros
À retourner à : RÉSO 121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS
(chèque à l'ordre de Résistance Sociale)